

#### GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Rapport trimestriel du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale concernant l'application de la loi du 5 août 1991 relative à l'importation, à l'exportation, au transit et à la lutte contre le trafic d'armes, de munitions et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire ou de maintien de l'ordre et de la technologie y afférente

Période du  $1^{\rm er}$  janvier 2007 au 30-juin 2007 inclus

## 1. Récapitulatif général des licences définitives qui ont été accordées du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 30 juin 2007 inclus

1.1. <u>Licences accordées</u>				
1)	Importation			
	- nombre total de licences	:	25	
2)	Exportations			
	- nombre total de licences	:	27	
3)	Transit			
	- nombre total de licences	:	0	
1.2.	<u>Licences refusées</u>			
·1)	Importations			
	- nombre total de licences	:	0	
2)	Exportations			
	- nombre total de licences	:	0	
3)	Transit			
	- nombre total de licences	:	0	

### 2. Récapitulatif des licences accordées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 30 juin 2007

#### Légende:

La catégorie "matériel" subdivisée dans les catégories suivantes:

La catégorie matériel militaire léger comprend les armes que l'on peut classer sous l'appellation "armes légères et petites et munitions".

La catégorie matériel semi léger comprend les mortiers, les grenades, les explosifs les missiles et leurs parties, pour autant que ces équipements ne soient pas repris dans la catégorie matériel léger ou dans la catégorie matériel lourd.

La catégorie matériel lourd comprend le matériel également repris dans le registre des Nations Unies (infra 2.2.4), ainsi que les composantes.

La catégorie autre comprend les équipements électroniques, le matériel optique, les radars, les appareillages de communication et tout autre matériel qui n'est pas repris dans l'une des autres catégories.

La catégorie "destinataire" est subdivisée dans les catégories suivantes:

La catégorie état.

La catégorie industrie comprend tous les produits qui ne constituent pas un produit fini ou qui doivent être intégrés dans d'autres systèmes: par exemple, la poudre ou les écrans à intégrer dans un système radar. Cette catégorie comprend aussi les pièces et les parties nécessaires à ce type de marchandises.

La catégorie usage particulier comprend tous les produits finis destinés au secteur privé au sens large. Il peut s'agir d'armes de chasse, de pistolets et de revolvers destinés à la protection privée, aux services de gardiennage privés ou aux collectionneurs.

Autres: tous les produits qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus.

#### 2.1. Importations

#### <u>2.1.1. Résumé</u>

IMPORTATIONS		
Nombre total de licences d'importations	25	
Valeur totale	1.113.544 Euro	
Nombre total de demandes d'importations refusées	0	
Valeur totale des demandes refusées	0 Euro	

#### 2.1.2. Par pays d'origine

ORIGINE: Allemagne				
	Par catégorie	Etat:		
	fournisseur	Industrie: 3		
		Particulier:		
Nombre de licences: 4		Autres: 1 (marchand d'armes)		
	Par catégorie	Léger: 3		
	matériel	Semi- léger:		
		Lourd:		
		Autres: 1 (Systèmes optiques)		
Montant total en euros	146.317 Euro			

ORIGINE: France				
	Par catégorie	Etat:		
	fournisseur	Industrie:		
		Particulier: 1		
Nombre de licences: 1		Autres:		
	Par catégorie	Léger: 1		
	matériel	Semi- Léger:		
		Lourd:		
		Autres:		
Montant total en euros 500 Euro				

ORIGINE: Israël		
	Par catégorie	Etat:
	fournisseur	Industrie:
		Particulier:
Nombre de licences: 2		Autres: 2 (marchand d'armes)
1,0220	Par catégorie	Léger: 2
	matériel	Semi- Léger:
		Lourd:
		Autres:
Montant total en euros 36.700 Euro		

ORIGINE: Italie				
Nombre de licences: 1	Par catégorie fournisseur	Etat: Industrie: Particulier: Autres: 1 (marchand d'armes)		
	Par catégorie matériel	Léger: 1 Semi- Léger: Lourd: Autres:		
Montant total en euros 22.500 Euro				

ORIGINE: Tchéquie				
	Par catégorie	Etat:		
	fournisseur	Industrie:		
	·	Particulier:		
Nombre de licences: 1		Autres: 1 (marchand d'armes)		
140mbre de neciación 1	Par catégorie	Léger: 1		
	matériel	Semi- Léger:		
		Lourd:		
		Autres:		
Montant total en euros	ontant total en euros 16.877 Euro			

ORIGINE: Royaume Uni				
	Pa	ar catégorie	Etat:	
	fo	urnisseur	Industrie:	
			Particulier	:
Nombre de licences: 1			Autres:	1 (marchand d'armes)
Trombie de Remes.	Pa	ar catégorie	Léger:	1
		atériel	Semi- Lég	ger:
			Lourd:	
			Autres:	
Montant total en euros	100.000 Euro			

ORIGINE: Etats Unis				
	Par catégorie	Etat:		
	fournisseur	Industrie: 2		
		Particulier:		
Nombre de licences: 6		Autres: 4 (marchand d'armes)		
	Par catégorie	Léger: 6		
	matériel	Semi- Léger:		
		Lourd:		
		Autres:		
Montant total en euros	473.747 Euro			

ORIGINE: Suisse				
	Par catégorie	Etat:		
	fournisseur	Industrie: 1		
		Particulier:		
Nombre de licences: 9		Autres: 8 (marchand d'armes)		
	Par catégorie	Léger: 9		
	matériel	Semi- Léger:		
		Lourd:		
		Autres:		
Montant total en euros 316.903 Euro				

#### 2.2. Exportations

#### <u>2.2.1. Résumé</u>

EXPORTATIONS		
Nombre total de licences d'exportation	27	
Valeur totale	4.010.342 Euro	
Nombre total de demandes d'exportation refusées	0	
Nombre total de demandes refusées	0 Euro	

#### 2.2.2. Par pays de destination

DESTINATION: Algérie			
	Par catégorie	Etat: 1 (Défense Nationale)	
	destinataire	Industrie:	
		Particulier:	
Nombre de licences: 1		Autres:	
	Par catégorie	Léger:	
	matériel	Semi- Léger:	
		Lourd:	
		Autres: 1 (Systèmes électroniques)	
Montant total en euros	205.345 Euro		

DESTINATION: Arménie		
Nombre de licences: 1	Par catégorie destinataire	Etat: 1 (Président) Industrie: Particulier: Autres:
	Par catégorie matériel	Léger: 1 Semi- Léger: Lourd: Autres:
Montant total en euros	4.500 Euro	

DESTINATION: France				
Nombre de licences: 13	Par catégorie	Etat:		
	destinataire	Industrie:		
		Particulier: 12		
		Autres: 1 (marchand d'armes)		
	Par catégorie	Léger: 13		
	matériel	Semi- Léger:		
		Lourd:		
		Autres:		
Montant total en euros	23.550 Euro			

DESTINATION: Géorgie				
Nombre de licences: 1	Par catégorie destinataire	Etat: Industrie: Particulier: 1 Autres:		
/	Par catégorie matériel	Léger: 1 Semi- Léger: Lourd: Autres:		

500 Euro Montant total en euros **DESTINATION:** Israël Par catégorie Etat: Industrie: 1 destinataire Particulier: Nombre de licences: 1 Autres: Par catégorie Léger: Semi- Léger: matériel 1 (pièces d'avions) Lourd: Autres: 3.604.383 Euro Montant total en euros

DESTINATION: Italie				
	Par catégorie destinataire	Etat: Industrie: Particulier: Autres: 1 (marchand d'armes)		
210222	Par catégorie matériel	Léger: 1 Semi- Léger: Lourd: Autres:		
Montant total en euros	1.200 Euro			

DESTINATION: Arabie Saoudite				
Nombre de licences: 1	Par catégorie destinataire	Etat: 1 (Ambassade en Belgique) Industrie: Particulier: Autres:		
	Par catégorie matériel	Léger: 1 Semi- Léger: Lourd: Autres:		
Montant total en euros	1.500 Euro			

DESTINATION: Espagne				
	Par catégorie destinataire	Etat: Industrie: Particulier:	2	
Nombre de licences: 3		Autres:	1	(marchand d'armes)
	Par catégorie matériel	Léger: Semi- Lége Lourd: Autres:	3 er:	

- 1	3.6 1	19.650 Euro
	Montant total en euros	1 1 7.000 P(D) 0
	Withit total on ours	271000 2021

DESTINATION: Etats Unis			
Nombre de licences: 3	Par catégorie destinataire	Etat: Industrie: 1 Particulier: 1 Autres: 1 (marchand d'armes)	
	Par catégorie matériel	Léger: 2 Semi- Léger: Lourd: 1 (pièces d'avions) Autres:	
Montant total en euros	147.314 Euro		

DESTINATION: Suisse				
Nombre de licences: 2	Par catégorie destinataire	Etat: Industrie: Particulier: 2 Autres:		
, 1022	Par catégorie matériel	Léger: 2 Semi- Léger: Lourd: Autres:		
Montant total en euros	2.400 Euro			

# 3. Licences accordées et refusées pour le développement d'une capacité de production d'armes, de munitions et de matériel spécialement destiné à un usage militaire

Conformément à l'art. 17 de la loi du 5 août 1991, ce rapport doit contenir une section spécifique sur l'exportation de matériel et de technologies qui, dans le pays de destination, servent à développer la capacité de production pour l'armement, les munitions et le matériel spécialement destiné à usage militaire.

Pour le premier semestre de 2007, aucune licence relative au matériel et technologies visés n'a été accordée par la Région de Bruxelles-Capitale.

#### 4. Interprétation des chiffres et des tableaux

Les tableaux (infra) donnent un aperçu du nombre total de demandes qui ont été approuvées par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Ces tableaux reprennent uniquement les licences relatives aux transactions définitives.

Les importations et les exportations temporaires dans le cadre de participations à des manifestations étrangères (foires, concours de tir de même que des réparations qui s'effectuent en Belgique ou à l'étranger) ne sont pas reprises. En effet, il ne s'agit que d'une opération "aller-retour", les biens retournant dans leurs pays d'origine.

Les tableaux ne comportent pas non plus les renouvellements de licences. Un renouvellement concerne le solde restant en quantité d'une licence déjà accordée mais qui est prolongée pour une année supplémentaire. Le renouvellement de licences d'exportation constitue un acte technique dans la continuité des décisions prises antérieurement. En effet, de nombreux marchés portent sur plusieurs années, alors que la durée de validité d'une licence est d'un an.

Les transactions à destination des pays NELUX ne sont pas non plus reprises dans ce rapport dans la mesure où elles ne requièrent pas de licences tant à l'importation qu'à l'exportation (voir infra 2.2.2).

Les tableaux ne reprennent pas les licences accordées sous le régime de la Directive européenne 91/477 relative aux échanges intra-communautaires en matière d'armes, munitions, pièces détachées et composantes. Cette directive porte sur les mouvements d'armes de chasse, d'armes de sport, de pistolets et de revolvers, ainsi que les composantes, les munitions et leurs éléments dans l'Union Européenne. La Directive 91/477 prône plus de souplesse pour le trafic intra-communautaire que vers les pays tiers, ce qui implique un système de contrôle moins strict que celui prévu pour les pays tiers. Actuellement, l'émission des documents prévus par la Directive se fait manuellement sans appui informatique; et, qui plus est, ces documents ne contiennent aucune référence quant à la valeur des marchandises.